



Procès-verbal de l'assemblée générale exceptionnelle du 21 Juin 2022

Le 21 Juin 2022 à 14h00, l'association Terra Preta s'est réunie en assemblée générale exceptionnelle au 1 place Gambetta 63000 Clermont-Ferrand, dans les locaux de l'Archipel des Salins.

Étaient présents : Aurélien Chapdelaine, Denis Brosset, Philippe Bernard, Catherine Gardette

Sont excusés avec procurations : Catherine Vion, Panita Decroix, Pierre-Emmanuel Decroix, Claire Charbonnel

Introduction

L'assemblée générale désigne le membre du conseil d'administration Aurélien Chapdelaine en qualité de président de séance et le membre de conseil d'administration Denis Brosset en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance soumet au vote des personnes présentes à jour de cotisation et aux personnes représentées grâce aux procurations le changement d'adresse du siège social de l'association à savoir modifier le 63 avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand pour le 1 place Gambetta 63000 Clermont-Ferrand.

Est soumis en conséquence la modification des statuts de l'association pour un dépôt légal en préfecture.

Délibérations

Vote du changement d'adresse

/

L'assemblée propose la modification de l'adresse du siège social de l'association Terra Preta anciennement le 63 avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand, pour le 1 place Gambetta 63000 Clermont-Ferrand :

	Pour	Contre	Abstention
Adhérent.e.s présent.e.s et à jour de cotisation	4	0	0
Procurations	4	0	0

L'assemblée vote pour la modification de l'adresse du siège social actuelle pour la nouvelle à savoir le 1 place Gambetta 63000 Clermont-Ferrand.

La modification en conséquence des statuts est donc :

"Le siège social est fixé au 1 place Gambetta 63000 Clermont-Ferrand."

Conformément à la décision, les statuts modifiés seront déposés à la préfecture et publiés au journal officiel des associations et fondations (JOAFE).

Signatures de deux membres du conseil d'administration :

Nom Prenom		Nom Prenom	
---------------	--	---------------	--